

CONCOURS

À l'occasion de la « Journée de la Gaspésie » visant à souligner la fierté gaspésienne sous toutes ses formes, l'équipe de la Stratégie Vivre en Gaspésie et ses partenaires vous invitent cette année à participer au concours photo « **Mon tour de la Gaspésie** ». Gaspésiens de cœur, d'origine ou d'adoption, vous êtes invités à compléter « votre tour de la Gaspésie », en faisant un tour sur vous-même, muni de votre appareil photo!

C'est l'heure de se tourner la tête... de faire tourner les têtes vers la Gaspésie! Rendez la Gaspésie virale en virant sur vous-même et en nous exposant ses plus beaux décors!

Prix à gagner

Le ou la gagnant(e) du **grand prix** recevra un laissez-passer double pour :

- le combo musée-aquarium et l'activité de cueillette des poissons à Exploramer;
- l'espace confort et l'accès à Elisapie au Festival Musique du Bout du Monde;
- deux jours d'accès au Géoparc mondial UNESCO de Percé;
- une visite des gélifracts à la Grotte de Saint-Elzéar;
- une excursion de 3h en voilier à l'Écovoile Baie-des-Chaleurs;
- un exemplaire du jeu Cherche et Trouve : édition Tour de la Gaspésie, conçu spécialement par Tourisme Gaspésie.

Ce grand prix permettra à la personne gagnante de faire un tour complet de la Gaspésie, par une visite de quelques-unes de ses nombreuses attractions!

5 autres gagnant(e)s remporteront un exemplaire du jeu Cherche et Trouve.

Modalités de participation

- À l'aide de l'application de votre choix (nous vous suggérons d'utiliser l'application Google Street View pour sa simplicité d'utilisation), capturez une photo en faisant un tour sur vous-même qui permette d'apprécier un **paysage*** gaspésien en 360° ou en panorama.
- Envoyez votre photo en privé à la **page Facebook Vivre en Gaspésie**, entre le jeudi 31 mai et le 6 juin 2019 à 23h59 (heure avancée de l'Est). Les photos seront mises en ligne dans les 72 heures suivant leur réception.
- Votre photo doit être originale et non copiée sur une photo déjà existante. Vivre en Gaspésie pourrait à sa guise procéder à une présélection des photos.
- Vivre en Gaspésie se réserve le droit de ne pas publier toute photo qui affichera un contenu jugé dégradant, haineux, raciste ou sexiste.
- La participation est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus ayant une adresse permanente sur le territoire de la Gaspésie administrative.

Détermination des gagnant(e)s

- Les gagnant(e)s seront déterminé(e)s par vote du public sur la page Facebook Vivre en Gaspésie. La publication de photo qui recevra le plus grand nombre de « j'aime » **directement sur la page Facebook Vivre en Gaspésie** sera annoncée gagnante du premier prix. Les cinq publications suivantes ayant obtenu le plus de votes remporteront à leur photographe un jeu Cherche et Trouve : édition Tour de la Gaspésie conçu par Tourisme Gaspésie.
- Le public aura jusqu'au 10 juin 8h59 (heure avancée de l'Est) pour voter. Les gagnant(e)s seront dévoilé(e)s le lendemain de la fin du concours, soit le 11 juin 2019.
- Avant d'obtenir leur prix, les gagnant(e)s, dans les sept jours suivant l'annonce officielle des résultats du concours, devront signer un formulaire de déclaration et d'autorisation qui

confirme la conformité aux règles du concours et leur acceptation ainsi que l'acceptation des prix tels qu'ils sont remis.

- Les gagnant(e)s doivent consentir sans indemnisation à la diffusion de leur nom, de leur adresse (ville), de leur photo et des renseignements sur les prix dans toute publicité, publication ou promotion, aux fins des nouvelles d'intérêt général ou à d'autres fins d'information. Les gagnant(e)s doivent aussi accepter que les organisateurs du concours prennent leur photo aux mêmes fins sans autre indemnisation.

Modalités d'utilisation du prix

- Le laissez-passer double pour le combo musée-aquarium et l'activité de cueillette des poissons à Exploramer est **valide jusqu'au 6 octobre 2019**. La personne gagnante doit effectuer une **réservation** auprès d'Exploramer.
- Le laissez-passer double pour l'espace confort et l'accès à Elisapie au Festival Musique du Bout du Monde donne accès aux Grands Spectacles Hydro-Québec (**jeudi le 8 août à compter de 19h30, vendredi le 9 et samedi le 10 août à compter de 20h**), à l'espace confort du Chapiteau des Grands Spectacles Hydro-Québec ainsi qu'au spectacle au Lever du Soleil avec Elisapie, au Cap-Bon-Ami, **dimanche le 11 août 2019 à 4h45**.
- Le laissez-passer double pour deux jours d'accès au Géoparc mondial UNESCO de Percé inclut l'expérience multimédia Tektonic, l'accès à la plateforme suspendue, à la tyrolienne, à la salle de jeux, à la navette, au stationnement, à l'accès aux sentiers, à la projection extérieure en soirée *La légende de Gluskap* ainsi qu'à 15% de réduction sur une location de tente prête-à-camper. Le prix doit être utilisé **au plus tard le 5 juin 2020**. La personne gagnante doit effectuer une **réservation** auprès du Géoparc.
- Le laissez-passer double pour une visite des gélifracts à la Grotte de Saint-Elzéar est **valide jusqu'au 31 août 2019**. La personne gagnante doit effectuer une **réservation** auprès de la Grotte, en précisant le type d'activité (gelifracts).
- Le laissez-passer double pour une excursion de 3h en voilier à l'Écovoile Baie-des-Chaleurs est **valide jusqu'au 15 septembre 2019**. La personne gagnante doit effectuer une **réservation** auprès de l'Écovoile au minimum une semaine à l'avance.

Capture d'un paysage pour une photo réussie

Si vous choisissez de prendre une **photo 360°** à l'aide de Google Street View, vous devez :

- Télécharger l'application Google Street View si ce n'est déjà fait et ouvrir l'application
- Cliquer sur l'icône orange représentant un appareil photo
- Sélectionner « appareil photo »
- Télécharger la photo en cliquant sur l'icône de téléchargement
- Enregistrer la photo dans votre appareil
- Envoyer la photo en privé à la page Facebook Vivre en Gaspésie

Vous pouvez également utiliser une autre application, pour un résultat similaire.

Pour la photo **panorama**, voici la marche à suivre :

- Ouvrez votre appareil photo
- Sélectionnez « pano »
- Envoyez la photo en message privé à Vivre en Gaspésie

* La photo doit montrer un paysage et non un *selfie*.